

Extrait procès verbal du
Conseil municipal du

13

Armel PECHEUL : « Je n'ai pas dit qu'il avait empoché 500 000 €. J'ai dit que la 7^e.3.2018 commune avait subi un préjudice de 500 000-€. »

Didier GALLOT : « Pas du tout. Ces deux là ont été accusés de cession gratuite. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela veut dire que le prix ne sera pas payé. Soyez clair M. PECHEUL. Vous m'inquiétez. La confusion m'inquiète. »

Armel PECHEUL : « On parlera de la confusion tout à l'heure. La question n'est pas là. On ne va pas faire les gamins. Le gymnase a disparu. Est-ce la Région qui a débloqué ? »

Didier PLANSON : « Dans cette histoire, la femme à qui, qui a accouché d'un veau ? »

Didier GALLOT : « Monsieur, vous êtes lassant. Le débat n'est pas drôle. On a accusé deux élus de malversations. Ce n'est pas drôle. Je suis désolé. J'adore l'humour. J'adore le « parler chaomois » mais il y a des moments où il faut reprendre ses esprits. »

Gérard MONGELLAZ : « Effectivement cette délibération, pour moi qui suis un néophyte en terme de droit, concerne la protection fonctionnelle de deux élus. Je pense qu'on peut ne pas être d'accord sur un certain nombre de choses, on peut contester des décisions qui sont prises mais là on est sur l'atteinte de personne. Je pense que c'est important de remettre les choses où on porte une atteinte à deux élus, deux de mes collègues. Pour les connaître et travailler avec eux, pour un d'entre eux en particulier, je pense qu'il est affecté car il n'est pas habitué à ce genre de procédure. Cette délibération concerne uniquement cela, la protection des deux élus. Le sujet du fond fera l'objet d'un autre débat, soit devant de Tribunal Administratif, soit ici. »

Didier GALLOT : « Je vous remercie. Je vous lis la phrase qui se trouve dans la plainte qui a été diffusée sur le site : « ces malversations ont été commises au préjudice de la commune. D'une part en effet, la cession gratuite d'une dépendance du domaine public.. », si cela ne veux pas dire que le groupe « réalités » a eu cette cession à titre gratuite, qu'est-ce que cela veut dire ? »

Armel PECHEUL : « C'est bien ce que ça veut dire. »

Didier GALLOT : « Cession gratuite. C'est à dire que vous avez accusé, que les plaignants ont accusé, que la femme de paille a accusé Geoffroy DE BAYNAST et Guénaël SEVENO de cession gratuite. Non seulement, cette vente n'a jamais eu lieu. Nous n'avons jamais été partie au contrat. Il n'y a pas eu de discussions. J'ai découvert personnellement le groupe « réalités » lors de la présentation au groupe majoritaire. Ce que je sais par contre, c'est que dans une opération immobilière, parce que je me suis intéressé à deux réunions qui avaient eu lieu au début de notre mandat avec le groupe « Lamotte ». M. PECHEUL, à juste titre, s'opposait à ce projet. Mais au cours du projet, il a bien été dit par tous les participants que cette vente de gymnase devait être un jour envisagée. Vous étiez là M. PECHEUL et je crois que vous l'avez dit également, c'était avec le groupe « Lamotte ». Alors ne me dites pas maintenant, en tordant les mots, en tordant les phrases, que cette vente avec le groupe « réalités » est une vente secrète. Il n'y a pas de vente, il n'y a pas eu de négociations secrètes. Vous pouvez influencer des esprits faibles mais je crois dans cette affaire, la jurisprudence, d'ailleurs sur la diffamation est assez claire, il n'y avait pas à publier sur un site public, la copie d'une plainte. Qu'elle fut déposée ou pas déposée. Le fait qu'elle n'est pas été déposée, jusqu'ici, et nous parlerons avec nos avocats de votre interprétation de la procédure et de la leur. Je ne vais pas vous infliger la lecture des différentes consultations. Le fait qu'elle n'est pas été déposée, le jour où MME SCHNELLBÜGEL disait qu'elle l'adressait au tribunal Administratif, sa bonne foi va être difficile à établir. »

Loïc PERON : « La vie politique est parfois difficile et elle doit être parfois difficile à vivre. Je comprends ce que certains collègues peuvent vivre en ce moment. Il nous paraît tout à fait normal de voter cette délibération qui puisse aussi défendre leur honneur. Leur situation est un peu compliquée et fait la risée de la vie politique vendéenne. Une nouvelle fois à ce Conseil Municipal, nous ne pouvons que le déplorer et nous voterons bien entendu. »

Gérard MERCIER : « La disparition de ce gymnase n'est pas une conséquence de la construction du nouveau complexe sportif ? »